

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20198 - 78ÈME ANNÉE

Paul Vergès et Elie Hoarau avaient montré que la démission d'un mandat de député permettait de faire sauter les blocages pour améliorer la situation de la population

10 députés NUPES iront-ils jusqu'à la démission pour que Paris écoute enfin « les Outre-mers » ?

10 députés élus sous l'étiquette NUPES dont 6 de La Réunion ont tenu hier à Paris une conférence de presse commune pour dénoncer l'attitude du gouvernement. Les journalistes parisiens soulignèrent un discours fortement revendicatif insistant sur le blocage : le gouvernement ne veut pas entendre les « Outre-mers ». Comment gagner cette bataille en étant dans l'opposition ? Ces 10 députés vont-ils tirer les enseignements de cette impasse et présenter leur démission collective pour créer un choc suffisamment grand afin que les « Outre-mers » soient enfin écoutés ? En 1987, un gouvernement avait fait voter un texte remettant en cause l'égalité inscrite dans la loi du 19 mars 1946. La démission des députés Paul Vergès et Elie Hoarau avait été le plus puissant élément déclencheur possible de la bataille décisive qui permit aux Réunionnais d'obtenir l'égalité sociale.

Hier, 10 députés élus sous l'étiquette NUPES dont 6 de La Réunion ont tenu une conférence de presse commune : Karine Lebon, Perceval Gaillard, Jean-Hugues Ratenon, Emeline K/Bidi, Frédéric Maillot, Philippe Naillet (La Réunion) ; Jean-Philippe Nilor (Martinique) ; Christian Baptiste (Guadeloupe) ; Davy Rimane (Guyane) et Jean-Victor Castor (Polynésie). Cette initiative rappelle les limites du cadre institutionnel dans lequel s'élaborent les lois. Étant membres de l'opposition à l'Assemblée nationale, ces députés n'ont que très peu de chance de voir leurs propositions adoptées, à moins qu'elles soient suffisamment rassembleuses pour avoir le soutien de la majorité parlementaire. Sur la question « pouvoir d'achat » dans les anciennes colonies françaises intégrées à la République, il semble difficile pour ces députés d'obtenir le soutien du groupe majoritaire à leurs propositions, d'où cette conférence de presse. Ces parlementaires dénoncent l'absence de prise en compte de la situation sociale de leurs pays par le gouvernement. Ils restent donc pour le moment dans le registre de la protestation. En effet, la conférence

de presse commune de 10 députés sur 577 sera-t-elle suffisante pour ébranler le gouvernement ?

Les propos tenus ont été suffisamment revendicatifs pour montrer le blocage de la situation, provoqué par les règles du parlementarisme. Dans ces conditions, pour que cette conférence de presse commune à 10 députés de 5 pays débouche sur des résultats, il est important de passer de la protestation à l'action pour dépasser les règles qui sont sources de blocages.

Afin de créer un choc tel dans l'opinion que le gouvernement puisse être ébranlé, ces 10 députés ont une arme très puissante à portée de main : la démission de leur mandat à l'Assemblée nationale.

La question du pouvoir d'achat est essentielle

En effet, comme l'a rappelé le 13 juillet dernier la CG-TR, la question du pouvoir d'achat est essentielle. Et cela d'autant plus qu'à La Réunion, le coût de la vie est déjà plus élevé qu'en France, et que près de 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Ce sous-développement est commun aux anciennes colonies françaises devenues départements. Il explique donc la nécessité de mesures spécifiques qui sont donc d'une autre ampleur que celles pensées pour répondre à la crise en France.

Mais le gouvernement ne l'entend pas de cette oreille, mettant en avant un risque de rupture d'égalité. Une prise de position qui fut à l'origine de réactions d'indignation de plusieurs députés.

Confrontés à un blocage analogue en 1987, les deux premiers députés PCR élus à l'Assemblée nationale allèrent directement dans le registre de l'action. Le 14 octobre 1987, Paul Vergès et Elie Hoarau avaient tenu une conférence de presse au Palais Bourbon pour annoncer qu'ils avaient transmis leurs lettres

de démission de leurs mandats de députés. Deux raisons avaient poussé à cet événement sans précédent alors, et sans équivalent à ce jour.

Conférence de presse du 14 octobre 1987 à l'Assemblée nationale : l'annonce de la démission

Tout d'abord, le gouvernement avait fait voter une loi qui faisait des Réunionnais légalement des inférieurs aux citoyens de la République vivant en France. « Avec la loi-programme, il y eut un tournant qui nous fait retourner à un régime colonial », avait indiqué Paul Vergès. « Ce qui est inadmissible pour nous », ajouta Paul Vergès, « c'est que auparavant la loi disait que nous avons les mêmes droits, cette fois-ci, une loi décide que nous ne sommes pas suffisamment majeurs pour toucher l'intégralité des prestations sociales comme en métropole. Il ne s'agit pas pour nous d'une question d'argent, c'est un problème de dignité. Je ne me sens pas inférieur à M. Chirac ou à M. Pons, je n'accepterai jamais que mes enfants soient traités comme inférieurs à leurs enfants »

Ensuite, les deux dirigeants du PCR voulaient « protester contre une administration singulière de la Justice à La Réunion ».

Les deux premiers députés PCR démissionnèrent pour faire gagner l'égalité sociale

Cette démission fut un coup de tonnerre à Paris. En effet, depuis la création du PCR en 1959, la fraude électorale puis le mode de scrutin avait empêché le Parti communiste réunionnais d'avoir des députés. Il fallut attendre 1986, soit 27 ans, et le scrutin proportionnel pour qu'enfin puissent être élus des députés communistes réunionnais : le PCR remporta deux des quatre sièges alloués à La Réunion.

Le mandat des deux premiers députés PCR dura à peine un an. Prenant acte de l'impossibilité de gagner la bataille à l'Assemblée, Paul Vergès et Elie Hoarau décidèrent d'utiliser l'arme de la démission pour

faire avancer la cause de l'égalité sociale. Cette démission fut le point de départ d'une grande campagne d'explication auprès de la population. Elle obligea François Mitterrand, candidat à un second mandat de président de la République, à inclure l'égalité sociale pour les Réunionnais dans son programme. Lors de la présidentielle de 1988, ce fut le triomphe du candidat de l'égalité. Dès lors fut enclenchée la marche vers l'amélioration considérable de la situation des plus démunis. Ce sont des milliards qui ont bénéficié à la population sous forme de hausse des salaires et de prestations sociales à La Réunion. Ce que le parlementarisme n'avait pas permis d'obtenir le fut par la démission et la mobilisation des deux anciens députés au cœur des luttes de la population réunionnaise.

La démission pour créer un rapport de forces favorable à la population

Nul doute que la démission de 10 députés issus 5 pays — La Réunion, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Polynésie — constituera un événement considérable de l'actualité politique en France. L'onde de choc ainsi créée obligera les partis parisiens et le gouvernement à tenir compte d'une situation nouvelle : 10 députés décident de démissionner pour que la voix des peuples qu'ils représentent soit enfin entendue par le pouvoir à Paris. Voilà qui sera de nature à placer la situation sociale de ces pays sous les feux de l'actualité. Ce sera aussi un signal donné à toutes les victimes de ce système qui produit chômage, pauvreté et vie chère : leurs députés sont solidaires et sont prêts à se battre à leurs côtés pour qu'un mouvement social puisse créer le rapport de force nécessaire à un changement de politique du gouvernement.

Paul Vergès et Elie Hoarau ont montré l'efficacité d'une telle stratégie. Il reste aux 10 députés NUPES de s'en emparer, et pourquoi pas à l'élargir aux autres élus « Outre-mers » sous cette étiquette, pour que le gouvernement entende enfin la voix des « Outre-mers ».

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Une clôture principale nouveauté de la rénovation du parc créé par la population

Une barrière entre les Portoïis et leur Parc boisé : quand rénovation rime avec régression au Port

Lors de sa création, le Parc Boisé Laurent Vergès du Port a affirmé sa différence : pas de clôture car cette forêt est le résultat des plantations effectuées par les Portoïis, en particulier les jeunes des écoles, sous l'impulsion de Paul Vergès, alors maire du Port. Mais la municipalité actuelle a décidé de dresser une clôture pour séparer cette forêt de ceux qui l'ont plantée.

Dans les années 1960, quand la fraude électorale avait donné le pouvoir à une municipalité réactionnaire au Port, il existait un parc dans la commune : celui de l'Oasis. Cet espace vert bien arrosé était le repère bien gardé de la classe sociale qui opprimait la population réunionnaise à l'époque, avec Michel Debré comme tête de gondole. Il se situait juste à côté du grand bidonville du Coeur Saignant, où la population n'avait pas accès à l'eau courante.

La lutte contre la fraude électorale permit en 1971 l'élection d'une municipalité démocratique conduite par Paul Vergès, secrétaire général du PCR. La ségrégation fut remise en cause et l'Oasis dut s'ouvrir à la population.

Parc boisé : l'œuvre collective des Portoïis

Parallèlement, une des priorités de la municipalité démocratique était de transformer une savane parsemée de galets en forêt. Un plan de reboisement fut mis en œuvre avec la plantation de centaines de milliers d'arbres, notamment par les jeunes des écoles. Une des réalisations de ce plan fut la création du Parc Boisé qui porta ensuite le nom de Fonkèr Laurent Vergès. En quelques années, une forêt sortit de terre grâce au travail des Portoïis. Ce parc était celui de la population, rien ne pouvait entraver son accès et il fut décidé de l'ouvrir totalement au peuple : pas de clôture.

L'actuelle municipalité a procédé le 9 juillet dernier à l'inauguration de la rénovation du Parc boisé. La principale nouveauté est une clôture qui sépare cette forêt de ceux qui l'ont construite. Désormais, l'accès se fait par des portails que la municipalité peut



fermer à sa guise. Autrement dit, ce parc n'est plus celui des Portoïis, mais il est devenu celui d'une institution.

Parmi les arguments invoqués figure celui de la lutte contre l'insécurité. Difficile de croire qu'une clôture puisse permettre de diminuer l'insécurité à l'intérieur du Parc boisé. La seule manière de lutter contre ce phénomène est de s'attaquer à ses causes, ce que la construction d'une barrière ne peut faire.

Décision idéologique

Cet argent public dépensé dans la mise en place d'une clôture entourant une forêt aurait sans nul doute été mieux employé à lutter contre les causes de l'insécurité, dans des actions de prévention efficaces notamment.

Une telle décision traduit une idéologie : effacer tous les symboles de progrès et de liberté que les communistes ont su inscrire dans le paysage de la ville du Port. Il y eut l'arrachage des nems trees qui permettaient de lutter contre la prolifération des moustiques, il y a maintenant la grille autour du Parc boisé Fonkèr Laurent Vergès. Ceci montre bien que rénovation peut rimer avec régression.

Oté

Rogré i vien apré la mor !

Mon bande dalon mi sorte lir dann nout zoinal plizyèr zartik dsu bande prète-larzan la bank afrikène i akorde band zéta. Pétète sa lé pa nouvo, sirman sa lé pa sifizan, mé sak mi romarke :

- inn Band péi l'Afrik sanm pou mwin i ropran in pé par zot mèm bande gran problèm zot néna. I konte pa dsu bato tonton pou travèrs la rivyèr.
- Dézyèmman : bande prète-larzan i konsèrn lo dévlopman lagrikiltir, lénèrzi épi lo dévlopman tou kour ;
- Troizyèmman : bande péi l'Afrik i doi protèz azot par rapor bande problèm égzozène épi bande kontrokou zot i rossoi konm par ébzant la guèr l'Ukraine.

Si néna in bon priz konsyans tan-myé pars l'Afrik la bien bézoin in n'afèr konmsa mé sirtou l'Afrik i soufèr tro kou kalpyé bande péi rish.

Mé kan mwin la lir bande zartik-la mwin la di, la pa arienk l'Afrik la bézoin in n'afèr konmsa. Pé s'fèr toute péi la bézoin sa é bande péi nout réjyon loséan indien ossi la bézoin sa. La Rényon la bézoin sa é sa lé sir.

I fo dir néna lontan nou la fine konprande kékshoz konmsa pars shak foi néna in kriz nou pou arien dodan, nou néna difikilté, kissoi i manke anou marshandiz, kissoi lo bande pri i rogomante dann lé dé ka ni suporte lé konsékans.

Mi rapèl in fraz listorien Prosper eve, kan li di : « i fo pa lèss nout garde-manjé vidé, i fo ranpli ali ». Mi rapèl pou sak i ansouvien pa bande plan nout parti la fé dopi in bon boute tan-in sorte mète an gard kont la mémoire fèb lo bande zotorité d'léta. Mwin la bien ékoute sak lo prézidan la chanblagrikiltir i di, konm sak le prézidan La CGPER i signal é pa arienk in kou é sa i sava dann mèm sans nout rovandikasson.

Mézami ni koné sa é bande zansien néna sa dann zot mémoire, mé ni oi pa lé shoz avanss an gran, avans in pé konm k'i fo. I fo kroir ni atande bann nouvo zévènman i mank ar pa d'arivé késtyon d'gingn rogré.

Mé konm i di, rogré i vien apré la mor — a bon ékoutèr, salu.

Justin